

Strasbourg, le 5 mai 2023

La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de
sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin

à

Monsieur le Président du Conseil régional
du Grand Est
Monsieur le Président du conseil de la
Collectivité européenne d'Alsace
Mesdames et Messieurs les Maires
s/c des Sous-préfets d'arrondissement

Objet : Prévention des feux de forêt – plan d'action pour le département du Bas-Rhin

Face à la généralisation du risque feux de forêt sur l'ensemble du territoire national, ainsi qu'à l'engagement particulièrement intense du service d'incendie et de secours du Bas-Rhin au cours de l'été 2022, j'ai souhaité réunir sous mon autorité un comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs de la forêt le 25 août 2022. Ce comité de pilotage avait pour objet d'arrêter un plan d'action et de prévention pour faire face à ces phénomènes qui risquent de se multiplier dans les années à venir.

Les échanges nourris lors de ce comité de pilotage ont permis de dégager trois actions principales, dont les premiers résultats ont été présentés lors de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue, que j'ai installée le 25 avril 2023 :

– **Action 1** : installation de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue le 25 avril 2023 afin de doter le département d'un organe de gouvernance pour le suivi des actions de prévention pour lutter contre les feux de forêt ;

– **Action 2** : réalisation d'une cartographie des risques feux de forêt pour le département du Bas-Rhin. Cette cartographie servira de base pour les usages suivants :

- information à destination des collectivités (intégration dans les porter à connaissance (PAC) en urbanisme notamment) ;
- prévention auprès des usagers et intervenants en forêt (exploitants, propriétaires privés, professionnels du tourisme, promeneurs, etc.) ;
- identification et classification des pistes d'accès et aires de contournement, recensement des ressources en eau, etc. ;
- définition quotidienne du niveau de risque par secteur afin d'adapter la réponse opérationnelle du service d'incendie et de secours du Bas-Rhin en fonction des indicateurs produits par Météo France.

– **Action 3** : mise en place d'un réseau de plus de 150 *Sentinelles des feux de forêt* opérationnel dès cet été. Ce réseau, animé par une association agréée de sécurité civile, a vocation à être déployé sur le terrain à la demande du service d'incendie et de secours du Bas-Rhin pour mener trois types d'actions :

- détection précoce des départs de feux et alerte des secours ;
- renseignement et sensibilisation des publics dans le cadre des patrouilles;
- guidage des secours grâce à une connaissance fine des massifs.

Pour assurer ces missions, un soutien financier au titre du Fonds Vert de 10 000 euros pour l'achat de petit matériel (chasubles, frais de carburant, radios, etc.) a été accordé à l'association chargée d'animer ce réseau.

Par ailleurs, la qualité des échanges et des intervenants réunis lors de la sous-commission du 25 avril dernier ont permis de dégager plusieurs axes de travail pour les mois à venir :

- révision de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2009 réglementant l'usage du feu en forêt et l'incinération des végétaux dans le Bas-Rhin, en y intégrant les résultats dégagés par le travail cartographique mené depuis 2022 ainsi qu'une réflexion sur la mise en place d'un cahier des charges relatif à la prévention des feux de forêts sur les aires de bivouac et de camping ;
- installation d'un groupe de travail chargé de coordonner les actions de communication relatives à la prévention des feux de forêt ;
- sensibilisation des élus du département, au travers des associations d'élus, aux risques liés au mauvais entretien des forêts et au défaut d'action de débroussaillage, pour prévenir les départs de feux.

Au-delà de ces actions de prévention, le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin s'est également mis en capacité de pouvoir faire face de manière efficace à la prise en compte de ce risque pour l'été à venir grâce à la mise en place d'une organisation dédiée. Ce sont ainsi 801 sapeurs pompiers qui sont formés à l'intervention sur ce type de feux, répartis sur l'ensemble du département et qui seront mobilisables dans le cadre d'un dispositif opérationnel évolutif en fonction du niveau de sensibilité des massifs.

La Préfète,



Josiane Chevalier